



Une cliente mécontente.....

Par **Lucius**, le **24/07/2009** à **09:37**

Bonjour,

Il y a quelques mois de cela j'ai été présenté à une femme afin de réaliser chez elle la fabrication d'un escalier au "Black" je lui est donc fais un devis sans y mettre mon nom ni aucune information sur ma personne. Cette personne a accepté le dit Devis et l'escalier a été réalisé selon se dernier et une facture, toujours sans information sur moi, lui à été remis. Peu de temps après le travail à été contesté et l'escalier à été refait à mes frais, mais cette fois en le commandant chez "Lapeyre" mais suite à une erreur le nouveau escalier est trop court et je me suis donc proposé de réalisé un coffrage bois afin que cette escalier convienne. Mais la personne à l'heure d'aujourd'hui a décidé que je devais sois lui rembourser l'escalier sois régler l'affaire devant le tribunal

J'aimerais connaitre votre avis et mes chances en cas de procès.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/07/2009** à **13:33**

[citation]au "Black" [/citation]

activité illégale.. à vous de prendre vos responsabilités.

Par **Lucius**, le **24/07/2009** à **16:11**

Merci pour cette réponse plus que constructive... Surtout de la part d'un Superviseur ... Je suis conscient de l'illégalité de mon acte alors c'est tout ? on va me faire un procès et bien fait pour moi si ça fini mal pour moi ?

Je vais peu être prendre la peine de consulter un véritable avocat plutôt que de lire une réponse qui a sûrement été postée par une personne qui a dû penser que sa vie allait s'arrêter à moins de poster une phrase provocante et sans aucun intérêt pour quelqu'un autre que sa petite satisfaction...

Et on se dit sur un forum de conseil

Merci quand même Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/07/2009 à 16:27**

comme vous l'avez compris le forum est gratuit...et n'a pas pour but d'aider les gens dans l'illégalité.

vous avez raison de prendre un avocat, ne vous trompez pas regardez bien qu'il soit inscrit à l'Ordre et exerce légalement.

Par **Marion2**, le **24/07/2009 à 16:55**

Bonjour Lucius,

Je ne peux qu'approuver la réponse de carry.

Vous avez contourné la loi, alors maintenant prenez vos responsabilités et assumez !

Bonne chance pour votre procès....

Par **Lucius**, le **24/07/2009 à 17:52**

Il est vrai que j'ai contourné la loi ? Dans le but de travailler peut-on me comparer à un meurtrier ou un violeur ???

Cette femme profite aussi bien que moi du fait de travailler au black pour avoir l'escalier plus l'argent ? Et ça c'est normal ? donc en gros je paye c'est normal et c'est bien fait pour ma gueule ?

Se forum est en vérité bien à l'image de la justice française

Par **Marion2**, le **24/07/2009** à **17:54**

No comment !

Par **Visiteur**, le **24/07/2009** à **18:21**

[citation]peut on me comparé à un meurtrier ou un violeur ???[/citation]

vous extrapolez là !!! il ne faut quand même pas pousser un peu trop loin le bouchon !!!